



Wallonie

COMMUNE DE COURCELLES - URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est la sprl TTG.

Le terrain concerné est situé à **Rue du Moulin - 6181 Gouy-lez-Piéton** et cadastré 5ème div. section B n° 219Z.

Le projet consiste en **"l'aménagement d'une voirie et la construction d'un immeuble de 6 appartements et de 10 maisons"** et présente les caractéristiques suivantes :



Le projet consiste à développer de l'habitat sur un terrain assez vaste afin de créer une offre variée de logements (appartements de 1 à 3 chambres et maisons de 2 à 4 chambres). La voirie créée se termine par une placette permettant le rebroussement. Un sentier piéton la relie à la rue des Hautes Montées via le terrain communal servant pour les activités sportives et le stationnement. L'immeuble à appartement s'implantera à front de la rue du Moulin et marquera l'entrée de ce nouvel ensemble bâti. Les 10 habitations unifamiliales s'implantent de part et d'autre de la nouvelle voirie. Cette dernière est pensée comme un « espace-rue » dans lequel la vitesse est limitée à 20km/h. Cet espace est partagé par les différents types d'usagers, avec priorité aux usagers faibles.



L'enquête publique est réalisée en vertu du Code du Développement Territorial et du Décret relatif à la voirie communale.

L'enquête publique est ouverte le 20/05/2019 et clôturée le 19/06/2019

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 09h à 12h et de 13h30 à 16h au service urbanisme (6180 Courcelles, rue Jean Jaurès, 2). Il est également possible de consulter le dossier le samedi de 09h à 12h en prenant rendez-vous minimum 24h à l'avance.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service, plus particulièrement auprès de Madame Aurélia MARIANO – agent traitant le dossier - au 071/46.68.73 ou par e-mail : urbanisme@courcelles.be.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Service Urbanisme - rue Jean Jaurès, 2 à 6180 Courcelles.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@courcelles.be

L'enveloppe, le courrier ou le courrier électronique portera la mention : **«Réclamation CODT/2019/367»**. Sous peine de nullité, les envois seront datés et signés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 19 juin 2019 de 10:00 à 11:00 au Service urbanisme.

La Directrice générale,

L. LAMBOT



Pour la Bourgmestre,
Caroline TAQUIN
L'échevin délégué,

RENAUX S., 4^{ème} Échevine

